

Intégrer l'Ecole de Kiné de Vichy avec une L1 STAPS à Clermont 2019

Je suis lycéen(ne) inscrit(e) en Terminale. Je veux m'inscrire en STAPS à Clermont puis intégrer l'IFMK



Je suis lycéen(ne) de l'académie



OUI



NON

Si je ne suis pas lycéen(ne) inscrit(e) en Terminale, je peux entrer en L1 STAPS mais je ne peux pas être inscrit à la passerelle STAPS-Kiné

Sur ParcoursSup, je choisis un vœu L1 Passerelle STAPS-Kiné Clermont

Si je veux faire une L1 STAPS même si je ne suis pas pris(e) dans la passerelle STAPS kiné je coche AUSSI les vœux L1 STAPS Clermont et L1 STAPS Vichy

Attention : la situation géographique est un critère d'acceptation dans la passerelle STAPS-Kiné. Les lycéen(ne)s de l'académie, puis ceux de la région et des départements limitrophes sont prioritaires



J'attends la réponse pour mon inscription dans la passerelle



Je suis accepté(e) dans la passerelle STAPS-Kiné (45 Places)

NON



Je fais une 1^{ère} année de licence STAPS.



OUI

Je fais une 1^{ère} année de licence STAPS + les cours spécifiques d'anatomie de la passerelle STAPS-Kiné

Je suis admis(e) pour intégrer l'IFMK de Vichy à la rentrée 2020

OUI



- Si j'ai validé ma L1, je poursuis mes études en L2 STAPS

- Si je ne valide pas ma L1, je redouble en L1 STAPS (mais pas dans la passerelle STAPS-Kiné) ou je me réoriente



NON

J'ai ma L1 STAPS avec une moyenne 12/20 en 1^{ère} session et je suis classé(e) parmi les 10 premiers à la passerelle STAPS-Kiné

